

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Faculté de science politique et de droit

CONSEIL ACADÉMIQUE

**PROCÈS-VERBAL de la cent vingtième assemblée ordinaire
du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit,
tenue le 25 août 2021, à 13h30 en mode hybride (présence et Zoom)**

MEMBRES PRÉSENTS

ALLARD, MIREILLE	ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE
AUDET, FRANÇOIS	DIRECTEUR DE L'IEIM
BARSALOU, OLIVIER	DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DU BRIDI
BERNIER, DOMINIQUE	DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN DROIT
BRETON-LE GOFF, GAËLLE	REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCES JURIDIQUES
BRODEUR, MONIQUE	DOYENNE INTÉrimAIRE
BROOMHALL, BRUCE	DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT
CHAGNON, RACHEL	DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES
DE CHAMPLAIN, OLIVIER	REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ
DUPUIS-DÉRI, FRANCIS	DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE
ESCOUTE, NINA	REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ
GAGNON, FRÉDÉRIK	PROFESSEUR REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE SCIENCE POLITIQUE
GALLIÉ, MARTIN	PROFESSEUR REPRÉSENTANT DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DES SCIENCES JURIDIQUES
HOUDE, NICOLAS	VICE-DOYEN AUX ÉTUDES
JEGEN, MAYA	VICE-DOYENNE À LA RECHERCHE
LUSSIER, JACYNTHÉ	ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'AFESPED
MANDÉ, ISSIAKA	PROFESSEUR REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
OUEDRAOGO, TOUWENDÉ ROLAND	ÉTUDIANTE REPRÉSENTANT DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT
PATSIAS, CAROLINE	DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE
PEÑAFIEL, RICARDO	REPRÉSENTANT DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCE POLITIQUE
PRÉVOST, JEAN-GUY	DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
THIBAUT, SARAH	ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

MEMBRES ABSENTS

*Absence motivée

BOULANGER, ÉRIC	SUBSTITUT REPRÉSENTANT DES CHARGÉS DE COURS DES SCIENCES JURIDIQUES
GOSELIN, TANIA*	DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DES BACCALURÉATS BIDISCIPLINAIRES
CHARRON, DOMINIQUE*	AGENTE DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION
DORAIS, SÉBASTIEN*	COORDONNATEUR CYCLES SUPÉRIEURS
LEFORT, AMÉLIE*	CONSEILLÈRE À LA VIE ÉTUDIANTE
MALTAIS, FRANCE*	DIRECTEUR ADMINISTRATIF
MUPESSE, BRYAN	REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS EN DROIT
ROMANI, VINCENT*	DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE
TREMBLAY-BENOIT, SIMONE	REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS AU 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE

OBSERVATEURS PRÉSENTS

BOUDREAU, ISABELLE	SECRÉTAIRE DE DÉCANAT
PUGEAUD, PIERRICK	ADJOINT À LA DOYENNE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Projet d'ordre du jour de la cent vingtième (120^e) réunion du
Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit
du mercredi 25 août 2021 à 13h30 en mode hybride (présence et Zoom)

1. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour de la cent vingtième (120^e) assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Adoption du procès-verbal de la cent dix-neuvième (119^e) assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire tenue le 20 mai 2021

3. Affaires en découlant

3.1 Transfert des pouvoirs estivaux du comité exécutif au Conseil académique pour la prochaine année 2021-2022

3.2 Solliciter en séance une représentante, un représentant étudiant pour le Comité exécutif de l'ordre du jour du Conseil académique facultaire, en vue de soumettre les points étudiants à l'avance.

4. Consultations

4.1. Nomination de Nicolas Houde au Comité permanent de mise à jour du Règlement no 5 des études de premier cycle et du Comité permanent de mise à jour du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs.

(Résolution CFSPD-2021-2022-XX Nomination d'une représentante, d'un représentant aux Comités permanents de mise à jour du R-5, R-8).

4.2. Résolution Politique facultaire des Chaires de recherche du Canada

5. Informations

5.1. Point d'information de la doyenne

5.2. Point d'information du vice-doyen aux études

5.3. Point d'information de la vice-doyenne à la recherche

5.4. Point d'information de la directrice du Département des sciences juridiques

5.5. Point d'information du directeur du Département de science politique

5.6. Point d'information du directeur de l'IEIM

6. Motions d'accueil, de remerciement et de félicitations

6.1. Accueil des personnes arrivant dans leurs fonctions

7. Affaires étudiantes

8. Divers

9. Dépôt de documents

Calendrier facultaire 2021-2022

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil académique facultaire aura lieu le 22 septembre 2021.

11. Levée de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Rachel Chagnon, directrice du Département des sciences juridiques, préside la séance et Isabelle Boudreault, secrétaire du Décanat, agit en tant que secrétaire rédactrice.

En ce début d'année, Monique Brodeur, doyenne de la Faculté, souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle invite les participantes et participants à un tour de table pour une courte présentation.

1. Adoption de l'ordre du jour

Francis Dupuis-Déri apporte le point suivant :

8.1 Caméras de surveillance

L'ordre du jour est proposé par Francis Dupuis-Déri, appuyé par Maya Jegen et est adopté tel que modifié en séance.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Adoption du procès-verbal de la cent-dix-neuvième (119^e) assemblée ordinaire du Conseil académique tenue le 21 mai 2021 :

Ricardo Peñafiel apporte les corrections suivantes :

Page 1 – Section Membres présents

- Enlever le « e » à la fin du mot représentante pour Boulanger, Éric et Peñafiel, Ricardo
- Ajouter un tilde sur le « n » de Penafiel.

Le procès-verbal est proposé par Maya Jegen, appuyé par Nicolas Houde et adopté tel que modifié en séance.

3. Affaires en découlant

3.1 Transfert des pouvoirs estivaux du Comité exécutif au Conseil académique facultaire pour la prochaine année 2021-2022

Monique Brodeur mentionne qu'aucune décision ne fut prise par le Comité exécutif pendant la période estivale.

3.2 Solliciter en séance une représentante, un représentant étudiant pour le Comité exécutif de l'ordre du jour du Conseil académique facultaire, en vue de soumettre les points étudiants pour le projet d'ordre du jour des prochaines réunions

Rachel Chagnon explique l'obligation d'avoir une représentante, un représentant étudiant pour siéger au Comité exécutif. Elle mentionne que la principale tâche de ce comité est d'élaborer le projet d'ordre du jour du Conseil académique facultaire.

Jacinthe Lussier se porte volontaire et elle est remerciée pour son implication.

4. Consultations

4.1 Nomination de Nicolas Houde au Comité permanent de mise à jour du Règlement no 5 des études de premier cycle et du Comité permanent de mise à jour du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs

Résolution CFSPD-2021-2022-828

ATTENDU le mandat de monsieur Nicolas Houde à titre de vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit ;

ATTENDU la composition du Comité permanent de mise à jour du Règlement n° 5 des études de premier cycle et du Comité permanent de mise à jour du Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs favorisant la représentation de vice-doyen, vice-doyenne aux études;

ATTENDU les discussions en séance ;

IL EST PROPOSÉ par Maya Jegen, APPUYÉ par Frédérick Gagnon, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE à la Commission des études la nomination de monsieur Nicolas Houde, vice-doyen aux études, comme représentant de la Faculté de science politique et de droit au Comité permanent de mise à jour du Règlement n° 5 des études de premier cycle et au Comité permanent de mise à jour du Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Résolution Politique facultaire des Chaires de recherche du Canada

Maya Jegen explique l'importante d'élaborer cette politique.

Depuis 20 ans, le gouvernement fédéral offre un programme pour les Chaires de recherche du Canada. Les universités obtiennent un certain nombre de chaires en fonction de leur performance. À l'UQAM, le nombre de chaires est réparti parmi les facultés en fonction des quotas établis. Actuellement, nous bénéficions d'une chaire sénior.

Notre Faculté n'avait pas encore élaboré de politique pour cette attribution.

Les objectifs visés sont de clarifier la procédure, de préciser les responsables qui prennent les décisions ainsi que les critères de sélection.

La politique définit la composition du Comité facultaire d'évaluation des chaires du Canada et en précise le processus d'attribution : basés sur l'excellence, les critères retenus découlent des exigences du programme fédéral.

Depuis quelques années, le Programme insiste sur les critères ÉDI – équité, diversité et inclusion. Ces principes sont également inclus dans la politique.

Finalement, la politique précise la démarche de renouvellement et la démarche pour établir le calendrier.

Politique des chaires de recherche du Canada de la Faculté de science politique et de droit

Résolution CFSPD-2021-2022-829

ATTENDU la Politique de la recherche et de la création de l'UQAM (no. 10) ;

ATTENDU les exigences du Programme des chaires de recherche du Canada du gouvernement canadien ;

ATTENDU l'absence de critères facultaires pour l'attribution et le renouvellement des chaires de recherche du Canada qui sont accordées à la Faculté de science politique et de droit par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion (VRRCD) en fonction de la répartition des quotas d'attribution recommandée par le Conseil de la recherche et de la création (COREC) ;

ATTENDU la volonté du Comité facultaire de la recherche et du Comité de régie de la Faculté de science politique et de droit d'attribuer les chaires disponibles de façon équitable, transparente et sur la base des critères établis ;

ATTENDU les commentaires du Comité facultaire de la recherche portant sur le projet de Politique facultaire des chaires de recherche du Canada ;

ATTENDU les discussions du Comité de régie de la FSPD portant sur le projet de Politique facultaire des chaires de recherche du Canada :

IL EST PROPOSÉ par Maya Jegen, appuyé par Martin Gallié, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

ADOpte la Politique facultaire des chaires de recherche du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Informations

5.1 Point d'information de la doyenne

Le retour graduel sur le campus a commencé le 2 août dernier. Monique Brodeur souligne l'enthousiasme de ces retrouvailles en présentiel ainsi que l'engagement et la bonne volonté démontrés devant les défis qui nous attendent face à la prochaine rentrée académique.

Aménagement

Le local de la Faculté a été réaménagé. Des classeurs ont disparu, les fauteuils ont été repositionnés, certains meubles ont été changés, une couche de peinture a été posée et le tout, sans coût. Ne reste plus qu'à y ajouter des œuvres qui seront reposées par la Galerie de l'UQAM ainsi que la visite d'une représentante ou représentant du projet Écoresponsable qui nous guidera pour un choix éclairé de la verdure.

Monique Brodeur invite les membres du Conseil et de la Faculté à profiter de cette période du retour sur le campus, après plus d'un an d'absence, à rendre leur espace de vie et de travail plus convivial.

Ressources humaines

Départ

Monique Brodeur rappelle le départ, en retraite progressive, du directeur administratif de la Faculté, France Maltais. Le nom de la personne qui le remplacera sera dévoilé sous peu.

Décès

Au nom de la Faculté, Monique Brodeur a présenté ses condoléances pour le décès de Jean-Pierre Villaggi. Ce professeur a œuvré longtemps au Département des sciences juridiques. Il était fort apprécié et son départ a attristé ses anciens collègues.

Webinaire

Afin de faire le point sur les principales questions sanitaires en lien avec la rentrée, un webinaire sera présenté sous peu.

5.2 Point d'information du vice-doyen aux études

Rentrée académique et COVID

Nicola Houde informe l'assemblée que la préoccupation majeure des étudiantes et étudiants est le retour en présentiel. Il souligne l'importance des directives émises dans la section Info COVID du site de l'UQAM. En cas de doute, c'est la référence.

Pour la présente rentrée, de nombreuses questions sont associées à la quarantaine et aux étudiants étrangers. Le mot d'ordre est la flexibilité afin d'accommoder le plus d'étudiants possible. Les visas d'études sont émis avec beaucoup de retard ce qui affecte l'arrivée de nombreux étudiants étrangers. L'UQAM n'a aucun pouvoir pour intervenir. Encore ici, la flexibilité s'impose.

La question des masques retient l'attention. Pour l'instant, ils seront obligatoires partout à l'intérieur de l'université sauf pour les cas de présentation orale ou pour le personnel enseignant s'il respecte les deux mètres de distance. Pour plus d'information, Info COVID

5.3 Point d'information de la vice-doyenne à la recherche

Concours à venir

Maya Jegen informe l'assemblée que le 8 septembre 2021, il y aura une clinique pour aider les étudiantes et étudiants à préparer leurs demandes de bourse (FRQSC, CRSH). Une étudiante, boursière au doctorat, a été embauchée pour les soutenir dans la préparation de leur dossier.

Pour les professeures et professeurs : la date limite pour les concours, les colloques et les publications est le 10 octobre 2021.

5.4 Point d'information de la directrice du Département des sciences juridiques

Rentrée scolaire

Rachel Chagnon informe l'assemblée que les activités académiques de son département débuteront le vendredi 27 août 2021. Quant à la session régulière, elle commencera le lundi 30 août 2021.

Compte tenu de la pénurie de personnel, le départ de leur agente de gestion des études du 1^{er} cycle, Coline De Lagarde, cause certaines difficultés.

Nouvelles professeures

Rachel Chagnon souligne l'arrivée de deux nouvelles collègues, soit les professeures :

- Djemila Carron, spécialiste des approches cliniques et des questions LGBTQ2
- Catherine Mathieu, spécialiste en droit administratif

Remerciements

Rachel Chagnon remercie toutes les personnes qui ont présenté leurs condoléances envers le professeur Jean-Pierre Villaggi, leur estimé et aimé collègue récemment disparu.

5.5 Point d'information du directeur du Département de science politique

Nouvelle professeure

Jean-Guy Prévost commence son intervention en soulignant l'arrivée de la professeure :

- Élisabeth Chrun, spécialiste en politiques anti-corruption et en visualisation des données. Elle sera en fonction le 1^{er} juin 2022.

Déménagement

Le dossier du déménagement du Département de science politique progresse bien. Les travaux d'aménagement devraient commencer d'ici deux mois et le délai estimé pour leur réalisation est également de deux mois. Le déménagement est espéré pour la fin novembre, début décembre.

L'aménagement des nouveaux locaux prévoit plus de postes de travail pour les étudiantes et étudiants en rédaction ou associés à des professeures et professeurs, une salle de séminaire tout équipée de plus (soit quatre salles plutôt que trois) ainsi que des locaux bien aménagés.

Centre Paulo Freire

Carole Clavier est la nouvelle responsable du Centre Paulo Freire. Les activités vont reprendre cet automne.

5.6 Point d'information du directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)

Activités

François Audet mentionne que le premier événement de l'année aura lieu en mode hybride le jeudi 23 septembre 2021. Le titre est « 5 défis de la politique internationale canadienne : Regards et recommandations d'expert.e.s de l'UQAM ». Cette activité rassemblera cinq panélistes qui dresseront l'état des lieux et émettront des recommandations au prochain gouvernement.

Les Rendez-vous Gérin-Lajoie

Les activités sont reportées à la session d'hiver.

6. Motions d'accueil, de remerciement et de félicitations

6.1 Accueil des personnes arrivant dans leurs fonctions

Monique Brodeur souhaite la bienvenue à :

- Olivier De Champlain, agent de recherche et de planification

- Coline De Lagarde, coordonnatrice pour le Centre de développement professionnel ;
- Nicolas Houde, vice-doyen aux études ;
- Isabelle Boudreault, secrétaire du Décanat.

6.2 Départs à souligner :

- Pierrick Pugeaud quitte pour une année sabbatique ;
- Martin Gallié a terminé son mandat de vice-doyen aux études.

7. Affaires étudiantes

Jacinthe Lussier souligne quelques préoccupations des étudiantes et étudiants :

- Accessibilité au campus : le peu de portes ouvertes limite les accès à l'université.

Nicolas Houde répond que le Service des immeubles réfléchit à la situation. Une décision sera prise prochainement.

- Est-ce qu'il y aura des possibilités de présentation de cours en mode hybride ?

Nicolas Houde rappelle que la direction vise le présentiel à 100 %. Cette ligne est maintenue. Il termine en mentionnant que la situation risque d'évoluer.

- Que pense le personnel enseignant de l'UQAM de la pétition exigeant la vaccination obligatoire qui circule sur le campus de l'université McGill?

La position de l'UQAM est de suivre les directives de la Santé publique.

Roland Touwendé Ouedraogo prend la parole :

- Qu'elles seront les répercussions pour un cas déclaré positif à la Covid-19 ?

Nicolas Houde répond que la démarche pour la personne atteinte sera de remplir le formulaire d'auto-déclaration fourni sur Info-COVID. Un comité évaluera chaque cas et prendra les mesures nécessaires. Sur le plan académique, la personne atteinte devra en aviser les professeures et professeurs et prendre les arrangements qui s'imposeront pour combler les périodes de cours manqués. Ces mesures sont également sujettes à changement.

8. Divers

8.1. Caméras de surveillance

Francis Dupuis-Déri attire l'attention de l'assemblée sur une situation qu'il juge préoccupante : l'ajout excessif de caméras de surveillance au Département des sciences juridiques.

Si tous s'entendent sur la nécessité d'assurer une surveillance adéquate, certaines questions se posent :

- Combien de nouvelles caméras ont été ajoutées ?
- Qui a pris cette décision ?
- Quand fut-elle prise ?
- Est-ce possible que le service de sécurité vienne nous rencontrer afin de nous proposer une alternative en cette matière ?

L'absence totale de consultation pour cette pose en a choqué plus d'un. Monique Brodeur assurera un suivi.

La résolution suivante est proposée en séance :

Résolution sur l'installation des caméras de surveillance dans l'UQAM

ATTENDU l'installation d'un nombre important de nouvelles caméras de sécurité un peu partout dans les différents pavillons de l'UQAM au cours des derniers mois.

ATTENDU que cette installation a été faite en pleine période pandémique, période marquée par l'absence sur le campus de la très grande majorité des employées et employés, des usagères et usagers habituelles et habituels de l'UQAM.

ATTENDU que cette installation s'est faite sans débat dans la communauté uqamienne.

ATTENDU les questions importantes que ces caméras soulèvent en matière de respect de la vie privée.

ATTENDU les enjeux que ces caméras soulèvent également en matière de militantisme syndical et étudiant.

ATTENDU les nombreux débats et les nombreuses résolutions adoptées par différentes instances, associations, syndicats et départements de l'UQAM suite à l'installation de plusieurs caméras de surveillance dans le pavillon Hubert-Aquin en 2013.

ATTENDU la Résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ le 24 janvier 2013 qui demandait « à l'administration de renoncer à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires dans la zone du pavillon Hubert-Aquin ».

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale des sciences juridiques du 22 janvier 2013 qui dénonçait l'installation de caméras de surveillance autour du pavillon Hubert-Aquin.

ATTENDU les *Lignes directrices sur la surveillance vidéo au moyen d'appareils non dissimulés dans le secteur privé* adoptées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

ATTENDU notamment que l'administration n'a pas fait la démonstration de l'absence d'un moyen portant moins atteinte à la vie privée que l'installation des caméras de surveillance pour répondre à ses impératifs de sécurité.

ATTENDU que le caractère indispensable de plusieurs des caméras installées paraît difficile à justifier.

ATTENDU que l'administration n'a pas publicisé ni justifié largement ni de façon convaincante les fins opérationnelles des caméras de surveillance, et encore moins le caractère indispensable de plusieurs d'entre elles.

ATTENDU que l'existence d'une politique d'encadrement de la surveillance vidéo fait partie des recommandations du Commissariat à la protection de la vie privée au Canada pour l'usage d'appareils de surveillance.

ATTENDU la Résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ du 30 janvier 2014 qui réclamait « que la Conseil d'administration adopte, après consultation de la communauté de l'UQAM, une politique spécifiquement destinée à encadrer l'utilisation des dispositifs de surveillance vidéo à l'UQAM »; puis qui exigeait « que l'installation de caméras et l'utilisation de la surveillance vidéo soient limitées au cas dont le caractère indispensable aura été démontré tout en s'avérant le moins attentatoire possible du point de vue du respect du droit à la vie privée ».

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale des sciences juridiques du 26 septembre 2013 qui s'inquiétait de la multiplication des caméras de surveillance et qui exigeait l'adoption d'une politique d'encadrement de ces caméras.

ATTENDU l'absence continue d'une politique institutionnelle portant spécifiquement sur la surveillance vidéo, pourtant demandée par plusieurs instances depuis 2013.

ATTENDU les frais exorbitants de l'installation et du bon fonctionnement de ces caméras.

Il est PROPOSÉ par Francis Dupuis-Déri, APPUYÉ par, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

DÉNONCE énergiquement l'installation sans consultation de nouvelles caméras de surveillance.

DÉNONCE le climat de surveillance au travail provoqué par l'installation massive de ces caméras.

S'INQUIÈTE du virage sécuritaire que signifie cette installation.

CONDAMNE le discours sécuritaire cherchant à justifier cette installation.

APPELLE vigoureusement au retrait de toutes les caméras de surveillance dont il ne serait pas démontré qu'elles sont, individuellement et collectivement, pleinement justifiées par des impératifs de sécurité.

EXIGE l'encadrement de l'utilisation des caméras de surveillance par une politique portant spécifiquement sur ce sujet et qui serait adoptée suite à une large consultation auprès de la communauté uqamienne.

Une discussion s'ensuit sur l'élaboration de la résolution.

PREMIER AMENDEMENT proposé par Jean-Guy Prévost, appuyé par Maya Jegen :

Éliminer les phrases suivantes :

DÉNONCE le climat de surveillance au travail provoqué par l'installation massive de ces caméras.

S'INQUIÈTE du virage sécuritaire que signifie cette installation.

CONDAMNE le discours sécuritaire cherchant à justifier cette installation.

APPELLE vigoureusement au retrait de toutes les caméras de surveillance dont il ne serait pas démontré qu'elles sont, individuellement et collectivement, pleinement justifiées par des impératifs de sécurité.

ADOPTÉ À UNANIMITÉ

La discussion reprend.

DEUXIÈME AMENDEMENT propose par Jacynthe Lussier, appuyé par Mireille Allard :

Ajouter les phrases suivantes pour remplacer celles éliminées :

DEMANDE que l'UQAM explique au Conseil académique facultaire les raisons de cette installation et sans consultation de la communauté ;

EXIGE l'encadrement de l'utilisation des caméras de surveillance par une politique portant spécifiquement sur ce sujet et qui serait adoptée suite à une large consultation auprès de la communauté uqamienne ;

DEMANDE à la Direction de proposer des modalités alternatives pour assurer la sécurité de la communauté uqamienne ;

APPELLE au retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne sont pas démontrées, individuellement et collectivement, pleinement justifiées par des impératifs de sécurité.

ADOPTÉ À UNANIMITÉ

Ainsi modifié, la résolution suivante est présentée :

Installation des caméras de surveillance à l'UQAM

Résolution CFSPD-2021-2022-830

ATTENDU l'installation d'un nombre important de nouvelles caméras de sécurité un peu partout dans les différents pavillons de l'UQAM au cours des derniers mois.

ATTENDU que cette installation a été faite en pleine période pandémique, période marquée par l'absence sur le campus de la très grande majorité des employées et employés, des usagères et usagers habituelles et habituels de l'UQAM.

ATTENDU que cette installation s'est faite sans débat dans la communauté uqamienne.

ATTENDU les questions importantes que ces caméras soulèvent en matière de respect de la vie privée.

ATTENDU les enjeux que ces caméras soulèvent également en matière de militantisme syndical et étudiant.

ATTENDU les nombreux débats et les nombreuses résolutions adoptées par différentes instances, associations, syndicats et départements de l'UQAM suite à l'installation de plusieurs caméras de surveillance dans le pavillon Hubert-Aquin en 2013.

ATTENDU la Résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ le 24 janvier 2013 qui demandait « à l'administration de renoncer à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires dans la zone du pavillon Hubert-Aquin ».

ATTENDU les *Lignes directrices sur la surveillance vidéo au moyen d'appareils non dissimulés dans le secteur privé* adoptées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

ATTENDU notamment que l'administration n'a pas fait la démonstration de l'absence d'un moyen portant moins atteinte à la vie privée que l'installation des caméras de surveillance pour répondre à ses impératifs de sécurité.

ATTENDU que le caractère indispensable de plusieurs des caméras installées paraît difficile à justifier.

ATTENDU que l'administration n'a pas publicisé ni justifié largement ni de façon convaincante les fins opérationnelles des caméras de surveillance, et encore moins le caractère indispensable de plusieurs d'entre elles.

ATTENDU que l'existence d'une politique d'encadrement de la surveillance vidéo fait partie des recommandations du Commissariat à la protection de la vie privée au Canada pour l'usage d'appareils de surveillance.

ATTENDU la Résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ du 30 janvier 2014 qui réclamait « que la Conseil d'administration adopte, après consultation de la communauté de l'UQAM, une politique spécifiquement destinée à encadrer l'utilisation

des dispositifs de surveillance vidéo à l'UQAM »; puis qui exigeait « que l'installation de caméras et l'utilisation de la surveillance vidéo soient limitées au cas dont le caractère indispensable aura été démontré tout en s'avérant le moins attentatoire possible du point de vue du respect du droit à la vie privée ».

ATTENDU que l'Assemblée départementale des sciences juridiques a dénoncé l'installation de caméras de surveillance autour du pavillon Hubert-Aquin (22 janvier 2013) et a exigé l'adoption d'une politique d'encadrement de ces caméras (26 septembre 2013).

ATTENDU la résolution de l'Assemblée départementale des science politique (16 janvier 2014 - DSP 2013-2014-54) sur le même sujet et qui recommandait et invitait l'UQAM à mieux baliser et à minimiser l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

ATTENDU l'absence continue d'une politique institutionnelle portant spécifiquement sur la surveillance vidéo, pourtant demandée par plusieurs instances depuis 2013.

ATTENDU les frais exorbitants de l'installation et du bon fonctionnement de ces caméras.

Il est PROPOSÉ par Francis Dupuis-Déri, APPUYÉ par Ricardo Peñafiel, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

DÉNONCE énergiquement l'installation sans consultation de nouvelles caméras de surveillance.

DEMANDE que l'UQAM explique au Conseil académique facultaire les raisons de cette installation et sans consultation de la communauté ;

EXIGE l'encadrement de l'utilisation des caméras de surveillance par une politique portant spécifiquement sur ce sujet et qui serait adoptée suite à une large consultation auprès de la communauté uqamienne ;

DEMANDE à la Direction de proposer des modalités alternatives pour assurer la sécurité de la communauté uqamienne ;

APPELLE au retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne sont pas démontrées, individuellement et collectivement, pleinement justifiées par des impératifs de sécurité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. **Dépôt de documents**

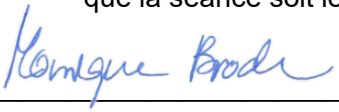
Calendrier facultaire 2021-2022

10. **Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Conseil académique facultaire aura lieu le 22 septembre 2021

11. **Levée de l'assemblée**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Maya Jegen que la séance soit levée à 15 h 30.



La doyenne intérimaire



La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 22 septembre 2021.